

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 06 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Barbier, Odier adjoints, Madame Massé adjointe, Mesdames Monet, Sellès, Messieurs Mingoia, Doin, Herpe et Venturini.

Pouvoirs : Monsieur Leroux donne pouvoir à Monsieur Mingoia et Monsieur Celdran donne pouvoir à Monsieur Venturini.

Ouverture de la séance à 19h00

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Mingoia a été désigné pour remplir ces fonctions.

-Approbation du PV du 15 Avril 2024

Vote : Approuvé à la majorité (2 contre : Messieurs Mingoia et Leroux)

Francesco Mingoia : Je peux expliquer mon vote négatif ?

Monsieur le Maire : Oui vous pouvez.

Francesco Mingoia : Je tiens à préciser qu'un Procès verbal doit relater de façon exacte ce qui est dit lors du Conseil.

Monsieur le Maire : Tout à fait

Francesco Mingoia : J'ai demandé des modifications à Monsieur Venturini , qui était secrétaire de séance. Déjà, je ne comprends pas pourquoi c'est vous qui répondait et refusait les modifications.

Monsieur le Maire : Tout simplement parce que j'ai communiqué à la Préfecture ces demandes qui sont qualifiées d'abusives et ne sont absolument pas obligatoires. Donc à partir de maintenant nous allons, nous, faire non plus des Procès verbaux sur lequel on délègue des choses qui sont pas forcément très intéressantes, qui non rien à voir avec les ordres du jour et donc nous ferons des comptes rendus qui correspondent donc à ce que l'on a voté pendant le conseil.

Francesco Mingoia : Même si vous me faite tenir des propos que je n'ai jamais tenu.

Monsieur le Maire : Alors ça de ce côté là, on ne reviendra pas la dessus.

Francesco Mingoia : On a les enregistrements Monsieur Raimondo

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème bien sûr.

Jean-yves Doin : Dans ce sens si j'ai bien entendu j'ai vu l'affichage à Bourdonné par exemple, ils font des PV uniquement sur la délibération du Conseil.

Monsieur le Maire : Absolument, mais ce qui m'a été dit et conseillé par la Préfecture, c'est simplement qu'il faut qu'on soit factuel et qu'on arrête de dire des choses qui sortent du contexte c'est tout. Je vous invite d'ailleurs à l'appliquer, ce sera très bien.

Francesco Mingoia : Oui, sauf que je suis secrétaire de séance et je marque ce que je veux.

Monsieur le Maire : Oui, vous le garderez comme Compte rendu à votre niveau mais nous on publiera ce que l'on a envie de publier. D'ailleurs on sait très bien que vous enregistrez les conversations sans le demander soit dit en passant.

Francesco Mingoia : Comme vous

Monsieur le Maire : Absolument pas

Francesco Mingoia : Si, quelqu'un d'autre.

Monsieur le Maire : C'est possible.

-Vote du tarif du repas du 14 Juillet

Cette année, Adainville organise le feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet.

Le repas et le tir d'artifice auront lieu le samedi 13 juillet au soir.

Christophe du Saint Germain à Condé s'occupera du repas et nous propose le menu suivant :

- Apéritif avec quiches, canapés frais, vérines et pains surprises
- Plat principal : joue de bœuf et pommes de terres grenailles
- Fromage
- Dessert feuillantine au chocolat
- Vin, soft et punch

TARIF 36€

Il est proposé un tarif de 36€ pour les extérieurs.

-Le menu enfant proposé est : tomates, blanc de poulet et coquillettes pour un tarif de 8€ entre 6 ans et 14 ans

-Le menu enfant est proposé gratuit pour les moins de 6 ans

-Un menu végétarien est proposé à 28€

Francesco Mingoia : Y a-t-il eu des réunions pour en parler, qui a décidé et y a-t-il eu plusieurs devis ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas eu plusieurs devis pour les mêmes raisons que l'on a expliqué l'année dernière et que l'on va pas ré expliquer cette année puisqu'il n'y a pas obligation de faire plusieurs devis surtout dans des domaines au niveau de restauration puisque effectivement il est évident que l'on peut trouver beaucoup moins cher mais avec une prestation qui n'a rien à voir. Donc on ne va pas revenir sur le sujet, c'est le même tout les ans.

Délibération du Conseil :

Vote : Approuvé à la majorité (2 abstentions, Messieurs Mingoia et Leroux).

-ANALYSE BUDGETAIRE 2019-2023

Edouard Odier : Je vais aller vite, je ne vais pas lire tout le papier qui est dans la documentation du Conseil.

En résumé, à l'occasion du dernier conseil municipal, certains d'entre vous on estimait que des dépenses de la mairie, ont augmenté de façon importante. J'ai noté en particulier qu'il était dit que les coûts de fonctionnement de la mairie avaient augmenté de 30%. Du coup aujourd'hui,

simplement pour l'information du Conseil municipal, nous avons fait une petite analyse, je ne vais pas la détailler.

Cette analyse montre que quand on prend les dépenses de fonctionnement de la mairie en 2019 qui était la dernière année pleine du mandat de Madame Quinault, qui était une Maire, tout le monde le sait, pas très dépensière. Donc si on prend ces dépenses de fonctionnement de 2019 et les dépenses de fonctionnement quatre ans plus tard en 2023 qui est la dernière année connue et bien on voit que les dépenses ont augmenté de 11%, ce qui correspond à l'inflation sur cette période donc chacun en tire les conclusions qui veut. Enfin, ça montre que même que si on efface les frais de l'inflation, les dépenses de fonctionnement de la mairie l'année dernière sont les mêmes à un chouïa près que les dépenses de fonctionnement de la mairie quatre ans plus tard et nous souhaitons communiquer au Conseil municipal ce qui me semble être une vérité. Voilà c'est tout.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Francesco Mingoia : Je voudrais savoir pourquoi vouloir se justifier aujourd'hui ?

Edouard Odier : Ce n'est pas pour se justifier, c'est que nous souhaitons porter cette information au bénéfice du Conseil municipal.

Francesco Mingoia : Pourtant, j'ai eu l'intéressé

Monsieur le Maire : Non on ne va pas s'étendre, une chose simple, vous n'avez pas pris la peine de détailler et de justifier vos affirmations.

Francesco Mingoia : Si, regardez je vais les détailler, j'ai remis mon nez dans le budget. Il y a eu pas mal d'erreurs d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Alors on va pas faire ça parce que ce n'est pas l'objet de ce soir déjà une ; deux quelqu'un d'entre vous avait pris la peine d'appeler notre inspectrice de la DGFIP

Francesco Mingoia : C'est moi

Monsieur le Maire : Merci très bien

Francesco Mingoia : Pour avoir confirmation et elle m'a confirmé ses dires.

Monsieur le Maire : Très bien, alors moi elle m'a pas confirmé la même chose, alors on fait comment dans ces cas là ?

Jean-yves Doin : Chacun est libre d'appeler qui il veut.

Monsieur le Maire : Oui sauf que cette dame nous a expliqué et tu étais présent Francesco, que notre situation était telle qu'elle l'a résumé effectivement et l'interprétation qui en est faite par certains d'entre vous, je suis désolé, est erronée puisqu'elle n'est pas bonne, c'est ce que l'on a cherché à corriger tout simplement et Madame Cousty est tout à fait d'accord avec ce genre de chose et je ne vois pas pourquoi tu dit ce genre de chose.

Francesco Mingoia : Elle m'a confirmé exactement ce qu'elle a dit :

« Qu'entre 2019-2023 il y a eu une augmentation de 48% et de 2022-2023 une augmentation de 36% »

Edouard Odier : Une augmentation de quoi Francesco ?

Francesco Mingoia : Des dépenses de fonctionnement Monsieur Odier

Edouard Odier : Non pas les dépenses de fonctionnement

Francesco Mingoia : C'est écrit là (montrant l'analyse de Madame Cousty)

Edouard Odier : Non ce sont les autres charges de fonctionnement et cette augmentation de 48%, c'est sur une toute petite partie des dépenses et sur cette petite partie des dépenses, il y a un poste le SIVOM qui a beaucoup augmenté

Francesco Mingoia : Mais c'est faux

Edouard Odier : La seule chose à regarder c'est que la mairie augmente ses dépenses, on regarde l'ensemble des dépenses de fonctionnement, on regarde ce qu'elles étaient en 2019 avant ce mandat, on regarde la dernière année connue et on regarde si elle ont augmenté ou pas.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de la mairie sur quatre ans n'a pas augmenté.

Francesco Mingoia : Le SIVOM en 2021 est de 98000€, en 2022 de 86000€ et en 2023 de 89000€, il y a une augmentation de 3000€

Edouard Odier : Tout a fait

Francesco Mingoia : Elle est énorme l'augmentation.

Edouard Odier : Francesco vous avez tout a fait raison, les dépenses du SIVOM ont augmenté de façon très importante. On peut dire également que le SIVOM cette année nous a dit qu'il baisserait leur facturation donc c'est un sujet de préoccupation mais l'ensemble des dépenses n'a pas augmenté, parce que la mairie a baissé d'autres dépenses et en particulier l'ensemble des charges de personnel de la mairie, sur ces quatre ans a baissé de 24%, si on tient compte de l'inflation elle aurait dû augmenté de 11% et cela est un très grand poste et cela explique qu' il y a eu le SIVOM qui a augmenté qui est un sujet de préoccupation mais par ailleurs la mairie a baissé les charges de personnel de façon importante. On est passé de trois à deux agents et personne ne se plaint de la situation actuelle et au global ce que le Conseil municipal me semble t-il doit regarder c'est que les dépenses de fonctionnement qui étaient avant avec celles qui sont aujourd'hui, est ce que ça a augmenté ou pas et la réponse est non.

Francesco Mingoia : Moi je vous dis oui

Monsieur le Maire : Moi j'ai juste une chose a rajouter et on va clore le débat, l'année dernière quand il y a eu le blocage du budget j'ai eu un entretien avec le magistrat de la chambre régionale des comptes d'Ile de France, vous avez pu constater que le budget a été rétabli a minima forcément puisqu'il ne restait plus que six mois, mais ce monsieur s'étonnait d'une chose en disant : » écoutez la régularité de la gestion de la mairie d'Adainville sur les trois premières années du mandat c'est-à-dire 2020-2022-2023 ne montraient absolument aucune augmentation «

Alors ce qui est très amusant c'est que vous trouvez des chiffres qui selon vous garantissent une augmentation, c'est bien évident que sur un poste miniature, si vous l'augmentez énormément ça fait une augmentation de 36%, on est tout à fait d'accord. Maintenant d'une manière globale, c'est parfaitement approuvé par la DGFIP et ce que je regrette de votre part c'est que vous n'avez jamais pris le temps de vous renseigner sur la manière dont ça fonctionne et sachez que tout ce que l'on fait est absolument contrôlé et qu'on ne peut pas prendre de décision qui ne soit pas vérifiée.

Francesco Mingoia : Je veux revenir sur les salaires personnels titulaires, vous dites que cela a baissé :

2021-67200€

2022-61500€

2023-77300€

Il y a une baisse ?

Edouard Odier : Les charges de personnel ont baissé sur quatre ans de 24% alors qu'on aurait pu s'attendre qu'elles augmentent de 11% .Il faut regarder la réalité c'est tout.

Francesco Mingoia : Je ne vois qu'une chose, vous essayer de masquer certaines dépenses qui vous gênent.

Monsieur le Maire : Il faudra le mettre dans le rapport et il faudra le prouver parce que en attendant vous annoncez des choses qui ne sont pas factuelles et que vous n'avez jamais pu démontrer quoi que ce soit .Je vous engage à nous le démontrer, ce serait très agréable.

Francesco Mingoia :J'ai les factures Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On en reste là.

Questions diverses

Monsieur le Maire : Nous avons reçu hier le dossier d'information mairie comme quoi l'antenne Free mobile va être installée sur notre pylône totem. Sinon les travaux se déroulent normalement sans problème et qui vont être pratiquement tous terminés.

Jean-yves Doin : De quels travaux vous parlez ?

Monsieur le Maire : La grande rue de l'entrée du village et des Sergontières sur l'induction d'eau. Au SIAEP ils vont faire un avenant concernant la rue des genets, sans dépense de la part de la commune .Il y a eu quelques incidents sur les canalisations.

Francesco Mingoia : Concernant la coupe d'arbres en Zone EBC, chez Madame Hubert où il y a quand même eu plus de 250 chênes abattus, je voudrai savoir si il y a eu des plans de coupe.

Monsieur le Maire : Vous les avez eu.

Francesco Mingoia : Non pas les plans de coupe

Monsieur le Maire : Mais bien sûr qu'il y a eu des plans de coupe et Monsieur Bourguine est quelqu'un d'habilité,il n'y a aucun problème. Alors ne faite pas d'amalgame avec ce qui s'est passé à Septeuil.

Francesco Mingoia : Je ne parle pas de Septeuil, c'est vous qui en parlez.

Monsieur le Maire : Oui mais à Septeuil il y a réellement eu une entreprise qui a été condamnée. Mais là tout a été fait dans les règles de l'art.

Francesco Mingoia : Oui mais est ce qu'il serait possible d'avoir les plans de coupe ?

Monsieur le Maire : Bien sur.

Francesco Mingoia : Je les ai demandé par mail et j'attends toujours la réponse.

Monsieur le Maire : Parce que je ne les ai pas.

Francesco Mingoia : Mais vous me dite que vous les avez ?

Monsieur le Maire : Oui mais je ne les ai pas sur moi.

Francesco Mingoia : Donc dès demain vous pouvez me les envoyer ?

Monsieur le Maire : Oui ça sera fait

Francesco Mingoia : Concernant votre plainte contre X, pour harcèlement, déposée en février 2022, comme tout le monde a été auditionné, où en sommes nous ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas a vous répondre, c'est du privé, ça suit son cours.

La séance est levée à 19h19.

-ANALYSE BUDGETAIRE 2019 – 2023

A l'occasion du conseil municipal du 15 avril dernier, des conseillers ont estimé que les dépenses de la mairie avaient, depuis la prise de fonction du maire, augmentées inconsiderément.

Ces remarques se fondaient sur quelques exemples et sur un élément de la présentation faite au conseil municipal par Madame Cousty, conseillère aux communes du ministère des finances, mais sans prendre en compte la globalité des dépenses municipales.

Un examen sérieux de ce sujet nécessite en effet une analyse portant sur la totalité des dépenses de fonctionnement et prenant comme référence une période de temps précise. Pour cela on doit choisir une année de référence qui est logiquement l'année 2019, dernière année pleine du mandat précédent.

L'année 2020 est à écarter car à cheval sur deux mandats et largement perturbée par la crise du covid, année au cours de laquelle la mairie a interrompu sur plusieurs mois beaucoup d'activités.

On peut ainsi comparer cette année de référence, 2019, à la dernière année pour laquelle les dépenses sont connues et réalisées, soit l'année 2023.

Il apparaît ainsi que les dépenses de fonctionnement de la mairie ont été en 2023 de 440 000 euros pour 395 000 euros en 2019 soit une augmentation de 11.3%.

Sur cette période, l'inflation a été de 11% ce qui veut dire, qu'en euros constants, les dépenses de fonctionnement de la mairie sont restées constantes.

L'analyse des principaux écarts de dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2023 donne le résultat suivant :

Dépenses de fonctionnement ayant le plus augmentées :

- Contribution Sivom : + 26 000 euros
- Maintenance : + 17 000 euros
- Fêtes et cérémonies : + 15 000 euros
- Frais de contentieux : + 11 500 euros

Dépenses de fonctionnement ayant le plus diminuées :

- Charges de personnel : - 35 000 euros

Le Sivom s'est engagé à diminuer significativement sa facturation en 2024, le poste maintenance a été élevé en 2023 en raison d'une réparation de la chaudière, la baisse des charges de personnel représente une diminution de 24% alors que ce type de charge augmente naturellement avec l'inflation soit 11% sur la période. Cette baisse correspond au passage de trois à deux agents pour le fonctionnement des services de la mairie.

Il apparaît ainsi que l'affirmation faite au dernier conseil selon laquelle les dépenses de la mairie ont augmenté de façon inconsiderée ces dernières années n'est pas fondée.